

## **COMMISSION PARTENARIATS EXTERIEURS ET SPONSORING**

---

**Réunion :** du mercredi 7 juin 2023 à 17H30

---

**Président :** M. MASSON

---

**Présents :** MM. ENCARNACAO – LANCELOT - MANGIN – PRETOT - PRUDHON.

---

**Excusés :** M. CENSI.

---

Bruno MASSON ouvre cette réunion, en souhaitant la bienvenue à tous, et présentant l'excuse reçue de M. CENCI.

Des remerciements sont adressés à tous les membres de la commission pour le travail réalisé cette saison, qui a été difficile pour remettre en place des actions de sponsoring suite au départ de certains partenaires ou au choix que d'autres ont fait de ne plus accompagner.

1. **Grâce aux efforts et à la pugnacité de toutes et tous, la commission est en mesure d'honorer toutes les récompenses lors des actions et des finales de coupes tel que cela avait été envisagé :**

- finales des coupes de Haute-Saône U15 et U18 : un jeu de maillots à chaque équipe + petit challenge souvenir à chaque joueur
- finale challenge U18 et U15 : un jeu de maillots à chaque équipe
- finale U13 garçons: un tee-shirt offert à chaque participant
- finale U13 filles : un jeu de maillots à chaque équipe
- Journées U7 et U9 : goûter (boisson + petit pain) offert à chaque joueur
- Récompense à chaque arbitre major de son groupe d'un sac de sport à roulettes
- Dotation à tous les arbitres désignés sur une finale de coupe d'un maillot officiel de match.

La commission espère pouvoir trouver un partenaire pour couvrir la journée U11 de la saison prochaine, une entreprise ayant déjà été sollicitée avec accord de principe en ce sens.

L'ensemble de ces dotations représentent environ un montant de 10 000 € dont les clubs, équipes, joueuses et joueurs sont bénéficiaires et attributaires, sachant qu'une partie de cette somme reste prise en charge par le District (complément financier aux dotations notamment)

2. **Journée Nationale des Bénévoles 2023:**

5 bénévoles ont été invités à participer à la Journée Nationale des Bénévoles 2023, qui a eu lieu les 29 et 30 avril 2023 à l'occasion de la Finale de la Coupe de France (Paris Stade de France et

spectacle à La seine Musicale de Boulogne-Billancourt). Le critère imposé par la FFF était d'avoir l'âge minimal de 18 ans et compter au moins 5 ans d'ancienneté/licence en qualité de dirigeant.

La commission a enregistré d'excellents retours de la part des 5 participants qui ont beaucoup apprécié ce week-end.

Néanmoins, il a fallu recourir au total à 12 personnes pour pouvoir en trouver 5, suite à des désistements ou des refus, parfois relativement tardifs.

Pour la finale de la Coupe de France de la saison prochaine 23/24, la commission souhaite toujours que les clubs puissent proposer des candidats répondant bien sûr aux critères d'éligibilité mais également décidés et sûrs de pouvoir participer, et gèrera le dispositif qui fera ensuite l'objet d'une présentation, pour approbation, au Bureau du District.

### **3. Clubs où il fait bon aller jouer :**

Tel que prévu, les clubs du District ont été interrogés (+ 1 rappel) afin de choisir 4 clubs, toutes catégories confondues, qui, selon eux, symbolisent le mieux les valeurs et les axes de convivialité, de respect, d'esprit sportif et d'image du club.

Merci aux clubs pour les 31 réponses reçues, ce qui est supérieur à la saison dernière. Certains clubs auraient être primés, mais n'ayant pas répondu eux-mêmes, comme les règles de ce challenge l'imposaient, ils n'ont donc pas pu être validés.

Les 4 clubs distingués se verront remettre une dotation financière de 300 euros lors de l'AG du District du samedi 24 juin.

Des échanges ont lieu au sein de la commission, afin d'envisager de pouvoir revoir certaines modalités ou règles quant à la désignation des clubs récipiendaires de cette action. Ce point fera l'objet d'une reprise en début de saison prochaine, afin d'entendre toutes les argumentations et décider, le cas échéant, de nouvelles dispositions qui seront alors indiquées aux clubs.

### **4. Mise en valeur individuelle au titre de la saison 22/23 :**

Tel que prévu, les clubs du District ont été interrogés (+ 1 rappel) afin de proposer l'identité d'un homme et d'une femme à mettre en valeur au niveau de notre instance, représentant l'esprit sportif et l'état d'esprit à récompenser.

Merci aux clubs pour les 27 réponses reçues.

La commission valide une dirigeante et un dirigeant auxquels une plaquette de reconnaissance sera remise lors de la prochaine AG du District.

### **5. Challenge Fair Play de la saison:**

La commission confirme la mise en place d'une valorisation du fair-play sur la saison 22/23, qui récompensera par une dotation financière de 300 euros le club des trois divisions Départemental 1, Départemental 2 et Départemental 3 qui aura comptabilisé le moins de sanctions (cartons rouges – jaunes – blancs / à partir d'un barème validé par la commission) tout au long de la saison.

S'agissant du niveau Départemental 4, et compte-tenu de la non désignation d'arbitres officiels sur la saison complète, la commission décide de ne rendre éligible à cette action que les clubs dont l'équipe de Départemental 4 est l'équipe unique du club, et de retirer de l'éligibilité les clubs qui auront connu un/des dossier(s) évoqué(s) par la commission de discipline au cours de la saison.

Le club de Départemental 4 lauréat bénéficiera d'une dotation de 4 ballons (taille adultes).

Les services administratifs du District communiqueront à la commission les résultats de la comptabilisation, permettant ainsi de valider les 4 clubs lauréats de la saison, auxquels la récompense financière sera remise lors de la prochaine Assemblée Générale du District.

**Attention** : la commission rappelle bien la nécessité de présence d'un représentant de chaque club primé à l'Assemblée Générale du District du samedi 24 juin 2023 à Faverney, afin de recevoir la dotation, laquelle ne pourra pas être remise à un club se faisant représenter ou étant excusé sans représentation ou absent.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'apparaissant, le Président de la commission clôt la réunion à 20h15 après avoir donné rendez-vous à l'Assemblée Générale du District le samedi 24 juin, aux différentes finales des coupes de Haute-Saône Conseil départemental des 18, 24 et 25 juin, et souhaité un très bel été à toutes et tous.

Le Président

**Bruno MASSON**